

# La Gazette

VESTRIC & CANDIAC

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL TRIMESTRIEL - OCTOBRE 2020 - N°50 - [WWW.VESTRIC.FR](http://WWW.VESTRIC.FR)



## PROGRAMME DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE ÉLUE EN MARS 2020 AVANCE ! P7

Dès 2021, une antenne de services au public  
verra le jour dans les locaux de votre mairie...

## UN PEU DE CIVISME P09

Il est regrettable en ces périodes où la plu-  
part d'entre nous luttons à notre échelle pour  
la protection de l'environnement...

## GYM VOLONTAIRE P19

C'est avec beaucoup de plaisir et d'impa-  
tience que nous allons reprendre nos activi-  
tés sportives...

# ÉTAT CIVIL

## ■ NAISSANCES

### Bienvenue à :

- Ezio WUJEK GUEDAN, né le 08 novembre 2019 à Nîmes,
- Léon RACIONERO, né le 19 mars 2020 à Nîmes,
- Loris VADO-GENTHON, né le 31 juillet 2020 à Nîmes,
- Lisandro GOZÉ, né le 6 août 2020 à Nîmes,
- Louise SALLES, née le 12 août 2020 à Nîmes,
- Camille ÉTIENNE, né le 13 septembre 2020 à Montpellier,
- Clémence ÉTIENNE, née le 13 septembre 2020 à Montpellier,
- Julia MASSAL, née le 16 septembre 2020 à Nîmes,
- Mattéo MASSAL, né le 16 septembre 2020 à Nîmes.

## ■ MARIAGE

### Toutes nos félicitations à :

- Monsieur Frédéric BORG et Madame Julie DOLEANS, unis le 18 juillet 2020,
- Monsieur Jérémie CHALLIER et Madame Laura GAUTIER, unis le 19 septembre 2020.

## ■ DÉCÈS

### Une pensée pour ceux qui nous ont quittés :

- Madame Dolorès GARCIA née GRANADOS ROSALES, survenu le 19 août 2020,
- Monsieur Pierre NOGUERA, survenu le 22 août 2020,
- Madame Jeannine PASCUAL née ASNAR, survenu le 9 septembre 2020.

# INFOS DIVERSES

## ■ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS

La mairie assure un ramassage d'encombrants et déchets verts (en sacs uniquement). Il est réservé aux : personnes âgées de + 65 ans, sans moyen de locomotion et sans famille proche ; personnes à mobilité réduite ou handicapées. Celui-ci s'effectuera **le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois. Tél. 04 66 71 11 58**

## ■ LIVRAISON DE MÉDICAMENTS À DOMICILE

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent appeler la mairie et se faire livrer leurs médicaments. Un membre du C.C.A.S vient gratuitement prendre votre ordonnance et vous ramène vos médicaments.

## ■ RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en 2004, sont invités à se rendre en mairie le mois de leur 16<sup>e</sup> anniversaire, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents (recensement obligatoire).

## ■ PROCHAINE PARUTION

La prochaine parution du Journal de Vestric est prévue à la mi-janvier. Associations, annonceurs, faites-nous parvenir vos textes et informations avant le 15 décembre 2020 impérativement (agnes.vestric@orange.fr).

# SOMMAIRE

- 03 • Le mot du Maire
- 04 • Les travaux du Conseil
- 06 • Communication Mairie
  - Action logement
  - Nouvelles entreprises
  - Infos diverses
  - Un peu de civisme...
  - Environnement
  - Objectif zéro phyto
  - Pluie-Inondation
  - Vistr'Alabri
  - Monoxyde de carbone
  - Les engins de déplacement personnel motorisés ou non (E.D.P.M. et E.D.P.)
  - Programme des manifestations 2020-2021
- 15 • CCRV
  - Le Conseil Communautaire de la CCRV
- 16 • Forum des associations
  - Association des Aînés Détente et Amitiés Vestriciennes
  - Association «Inond'Actions»
  - Aux fils des barrières...
  - Bibliothèque
  - Club taurin
  - Association Yog'arts
  - Gym volontaire
- 20 • Numéros utiles



### Directeur de la publication :

Jean-François LAURENT

### Comité de rédaction :

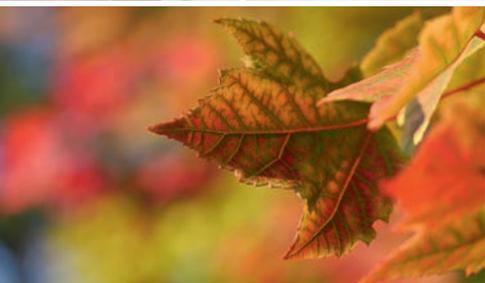
Agnès NECTOUX, Thierry PASCAL, Nathalie CALIA, Françoise MONTLAHUC, Patricia CRUCIANI.

### Adressez vos articles à :

agnes.vestric@orange.fr

Maquette : PepperWeb - 06 15 48 91 41

Impression : JF impression



# Le mot du Maire



## *Vestriçoises, Vestriçois,*

*L'été 2020 restera dans nos mémoires, un été sans festivités, sans aucune manifestation, sans fête votive, et surtout sans taureaux dans nos rues.*

*La rentrée des classes s'est très bien passée dans le calme malgré certaines appréhensions dues à la période de pandémie que nous vivons. Les élèves ont enfin pu retrouver leurs camarades qu'ils n'avaient pas vus depuis presque 6 mois.*

*Dans les prochains mois, nous allons entamer la procédure de passation d'une délégation de service public (DSP) eau et assainissement, l'échéance de fin du contrat actuel est au 31 décembre 2021.*

*Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil nécessaire au maire afin de faire face à toutes sortes d'évènements exceptionnels (inondations...). Il sert à déterminer ce que chacun doit faire (élus, employés) dans la gestion de l'évènement. Notre Plan date de 2008, nous devons en élaborer un nouveau qui tiendra compte de l'évolution de la commune et des mesures qui ont été mises en place en matière de lutte contre les inondations.*

*Dans le cadre de la compétence Gémapi, la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle a mandaté un cabinet pour analyser la potentialité de restauration du vieux Vistre. Ce diagnostic doit être présenté aux élus et aux membres de l'association Inond'actions pour validation.*

*Le 15 septembre, le conseil municipal a délibéré pour renouveler la convention avec l'EPCC du Pont du Gard. L'accès est gratuit, au site du Pont du Gard, pour les habitants de la commune, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de six mois.*

*La pandémie n'est pas terminée, nous devons rester vigilants et adopter un nouveau comportement avec les gestes barrières, afin de nous protéger et préserver les plus fragiles.*

*Je vous souhaite un bel automne, prenez soin de vous et de vos proches.*

## **VOTRE MAIRE VOUS REÇOIT**

M. Jean-François LAURENT

vous reçoit sur rendez-vous,

au 04 66 71 11 58.

*Jean-François LAURENT, Maire de Vestric et Candiac*

# CONSEIL MUNICIPAL



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

### ■ TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir le taux de la taxe à 5 % sur le territoire communal et décide d'exonérer :

- Totalement les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé par l'Etat, hors du champ d'application du Prêt Locatif Aidé d'Intégration qui est exonéré de plein droit,
- Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,
- 50 % de la surface excédant 100 m<sup>2</sup> pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+).

### ■ DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU C.A.U.E

Le CAUE (conseil architecture urbanisme et environnement) a un rôle de sensibilisation, d'information et une mission de développement de la participation des concitoyens sur toutes ces thématiques.

### Le financement du CAUE est assuré par :

- Une part de la taxe d'aménagement appliquée sur les permis de construire votée par le Conseil Départemental. Cette taxe est répartie

entre la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) gérée par le département, et le CAUE administré par son Conseil d'Administration,

- Les cotisations des adhérents,
- des aides ou participations en fonction des missions.

Le conseil municipal doit désigner son représentant.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de nommer M. PASCAL Thierry, représentant de la commune au CAUE.

### ■ RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE SUR LE SERVICE D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport annuel du délégué SUEZ de l'eau potable et de l'assainissement.

### ■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal.

### ■ ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le Conseil Départemental peut aider la commune dans ses obligations réglementaires vis-à-vis de l'eau et de l'assainissement. Les 2 entités sont liées par une convention, laquelle devant être renouvelée par rapport à de nouvelles prestations à apporter à cette assistance technique.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de demander l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et protection de la ressource en eau au Conseil Départemental et autorise M. le Maire à signer la convention.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

### ■ CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2E CLASSE A L'ÉCOLE MATERNELLE

Une ATSEM part à la retraite au 1er décembre 2020 mais avec son reliquat de congés au 20 novembre. Le poste serait créé au 1er novembre 2020 afin que l'agent recruté puisse travailler en doublon avec l'agent sur le départ.

A l'unanimité, le conseil municipal crée un poste d'ATSEM principal de 2e classe au 1er novembre 2020.

### ■ RENOUVELLEMENT DE L'OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE «PLAN LOCAL D'URBANISME» À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La loi ALU'r du 25 mars 2014 prévoit que l'intercommunalité existante à la date de publication de la présente loi et qui n'est pas compétente en matière de PLU, le devient à expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi.

Le 19 janvier 2016, 7 des 10 communes membres de la CCRVV (dont Vestric), ont manifesté leur opposition à ce transfert.

L'article 136 de la loi précitée prévoit que si l'intercommunalité n'est pas compétente en la matière, elle le devient de plein droit l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Les communes peuvent donc à nouveau s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence PLU sous réserve qu'au mois 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

A l'unanimité, le conseil municipal renouvelle son opposition au transfert automatique de la compétence «PLU» à la communauté de communes.

#### **■ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2019 RPQS**

Lors du précédent conseil municipal avait été approuvé le rapport du délégataire sur le service eau potable 2019.

Avec les éléments de ce rapport, la commune élabore un rapport sur le prix et la qualité du service public. Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le RPQS eau potable 2019.

#### **■ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT RPQS**

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le RPQS eau potable 2019.

#### **■ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PONT DU GARD**

Une première campagne de gratuité du site du PONT DU GARD avait été lancée il y a quelques années. La convention étant prescrite, il y a

nécessité d'en élaborer une nouvelle. Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Pont du Gard.

#### **■ CORRESPONDANT TEMPÊTE**

Le correspondant « tempête », représentant de la commune est l'interface entre la commune et Enedis afin d'améliorer les conditions de dépannage des usagers lors de sinistres significatifs.

M. PASCAL Thierry, à l'unanimité est désigné correspondant « tempête ».

#### **■ SUBVENTION SPA**

La SPA de Vallerargues demande une subvention pour l'aider dans la continuité des soins, vaccins et stérilisations qu'elle prodigue aux animaux de compagnie abandonnés.

Un courrier sera fait à la SPA pour lui indiquer qu'une subvention de 130 € lui sera octroyée en 2021.

#### **■ LOYER SOCIÉTÉ DE PÊCHE LE SANGAR**

Le SANGAR donne un loyer annuel de 4 063 € étalé sur 3 trimestres. 1354.33 € en mai, septembre et novembre.

Le conseil municipal à l'unanimité fait une remise gracieuse de 1354.33 € du loyer du Sangar pour 2020.

#### **■ RENOUELEMENT DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE LISTES ÉLECTORALES**

**La commission de contrôle est chargée :**

- D'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux pris à son encontre par le Maire,
- De s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Il doit être désigné un membre titulaire et éventuellement un suppléant amené à remplacer le titulaire s'il ne remplit plus les conditions pour faire partie de la commission de contrôle ou qui pour des raisons personnelles souhaite mettre fin à sa fonction.



# IL YA CENT ANS

## AU CONSEIL MUNICIPAL

*Ce texte est une retranscription intégrale de la délibération originale.*

Le 30 mai 1920, 8h du soir le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. DUMAS maire.

Présents ARNAUD, BONIFASSY, GABIAN, COUCOL, POUGET, BOURRIER.

M. ARNAUD a ouvert la séance.

La séance étant ouverte, Mr le maire soumet au conseil un avenant au contrat de concession d'éclairage électrique la commune de Vestric en date du 22 mai 1910 et modifiant les tarifs de vente de l'énergie inscrits dans le cahier des charges.

#### **Le conseil**

Après avoir examiné l'avenant qui lui est présenté approuve dans tous ses articles.

# ACTION LOGEMENT

«ACTION LOGEMENT» S'ENGAGE POUR FACILITER LE QUOTIDIEN DES SÉNIORS !



**E**n 2040, 10,6 millions de français auront plus de 75 ans, soit près d'une personne sur six, selon le ministère des Solidarités et de la Santé. Un chiffre conséquent, qui justifie la nécessité de mettre en place des aides financières facilitant le quotidien des seniors et des personnes en perte d'autonomie. Conscient de ce besoin, Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, propose une aide gratuite allant jusqu'à 5 000 €\* pour aménager leur salle de bains et leurs sanitaires.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Près de 200 000 ménages peuvent bénéficier de l'aide gratuite.

Elle s'adresse, sous conditions (notamment de ressources), aux :

- retraités d'entreprises du secteur privé, âgés de 70 ans et plus,
- salariés ou retraités d'entreprises du secteur privé, âgés de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie avec un niveau GIR de 1 à 4 qu'ils soient propriétaires, locataires ou hébergés par leurs enfants.

## QUELS SONT LES TRAVAUX FINANCÉS ?

L'aide à l'adaptation du logement au vieillissement prend en charge les travaux indispensables à la mise en sécurité de la salle de bains et des sanitaires du domicile :

- le remplacement de la baignoire par une douche extra-plaque avec sol antidérapant,
- le rehaussement des toilettes et la pose d'une barre d'appui ergonomique,

- l'installation d'un lavabo adapté aux personnes à mobilité réduite.

D'autres équipements sont finançables en complément de ces travaux, notamment le revêtement de sol ou le siège de douche permettant de limiter les chutes, fréquentes chez la personne âgée.

## COMMENT ACCÉDER À L'OFFRE ?

Rendez-vous sur le site d'Action Logement [actionlogement.fr](http://actionlogement.fr) pour :

- découvrir les conditions permettant de bénéficier de l'aide,
- réaliser une simulation en ligne et vérifiez votre éligibilité,
- effectuer votre demande en ligne.

## À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, Action Logement a pour mission de faciliter l'accès au logement des salariés et de contribuer au maintien à domicile des seniors en améliorant leurs conditions d'habitat.

En partenariat avec l'Etat, Action Logement a ainsi mobilisé une enveloppe de 1 milliard d'euros pour adapter plus de 200 000 logements aux besoins des retraités et des personnes en perte d'autonomie.

*\*Aide soumise à conditions (notamment de ressources) et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez le site [actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)*

# Le PROGRAMME de l'équipe municipale élue en mars 2020 AVANCE !

Dès 2021, une antenne de services au public verra le jour dans les locaux de votre mairie.

## Qu'es aquo ?

C'est un lieu unique pour tous les habitants (jeunes et moins jeunes), les professionnels et les associations de Vestric et Candiac qui proposera une aide dans la réalisation de multiples démarches de la vie quotidienne, un

accompagnement personnalisé, de l'information sur des démarches spécifiques, telles par exemple les aides et prestations sociales, l'emploi, l'insertion, la retraite, la pension de reversion, l'énergie, la santé, l'accès aux droits, la vie associative.

L'idée est bien de faciliter l'accessibilité aux services publics pour les vestricois et les vestriciennes.

Elle permettra un accès à divers services administratifs et organismes publics au moyen notamment de l'usage des outils numériques.

Elle délivrera un 1er niveau d'information et un accompagnement de plusieurs natures :

### • ACCUEIL, INFORMATION ET ORIENTATION

Accéder à de la documentation sur les différentes prestations susceptibles de correspondre à la situation de l'utilisateur (allocation, législation du travail, formation).

### • AIDE À L'UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE

- Accompagner l'utilisateur pour rechercher des informations sur un site, créer ou mettre à jour son espace personnel.

- Lui apporter un appui pour réaliser des télé-procédures (du type déclaration d'impôts) ou des simulations de prestations, aide à la recherche d'emploi.

### • FACILITATION ADMINISTRATIVE

- Aider à la compréhension des infor-

mations adressées et des éléments sollicités.

- Aider à la constitution de courrier, de dossier ou à la vérification de sa recevabilité.

- Effectuer l'édition, le retrait ou le dépôt de document.

- Numériser et imprimer des documents.

### • FACILITER LA MISE EN RELATION

- Aider à la prise de rendez-vous téléphonique avec les services administratifs (Impôts, CAF, MSA, Pôle emploi, Maison du droit et de la justice ...).

### • ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI :

- Information sur les dispositifs de formation, aide à l'élaboration du CV et de la lettre de motivation, mise à disposition des offres de la région et des offres d'emploi pour les employeurs.

- Elle s'appuiera aussi sur un réseau de bénévoles, actifs ou retraités.

- Ils animeront également des ateliers et animations : ateliers d'initiation numérique, atelier de sensibilisation à la création d'activités, ateliers à destination des entreprises ou encore forum de l'emploi, atelier personnel d'aide et de recherche d'emploi.

- La gazette de janvier précisera la date de l'ouverture de l'antenne, les horaires et son fonctionnement.

## S.E.G.E.P

ELECTRICITE GENERALE  
CHAUFFAGE - CLIMATISATION

Domotique

Pompe à chaleur air/eau

Photovoltaïque

Interphonie, ...

400 rue de la République - 30600 VAUVERT

Tél. 04 66 88 38 95



F@U AUTO

Julien MONTEIL

04 66 80 47 24

06 12 56 53 54

Achat et vente de véhicules d'occasion

# NOUVELLES ENTREPRISES

## EIRL QW Plomberie Piscine Forage



L'entreprise est à votre service pour tous vos travaux ou réparations de plomberie de votre maison et de votre jardin.

**Mise en service, suivi et réparation :**

- De vos piscines et bassins (+ hivernage),
- De vos pompes à chaleur de piscine,

- De vos forages et arrosages,
- De vos pompes de relevage.

**CONTACTS :**

Quentin WUJEK  
1 Rue Fontaine Saint-Martin,  
30600 Vestric-et-Candiac

quentinwujek@gmail.com  
**Tel : 06 49 51 78 74**

## Les Délices de Malo



Les Délices de Malo sur Vestric et Candiac vous proposent des pâtés de Lozère, rillettes et foie gras du Gers, huile d'olives d'Aigues-Vives et Vestric, jus de pomme de Beaucaire, tapenade et délice de chèvre, bière artisanale de Nîmes, Muscat de Lunel...  
Livraison sur Vestric et alentours.

Un cadeau à faire les Délices de Malo vous proposent de confectionner vos paniers.

Commande ou renseignement par mail [malory-julien@hotmail.fr](mailto:malory-julien@hotmail.fr) ou sur Facebook «Les délices de malo»

**CONTACTS :**

MAGRO Malory  
30600 Vestric et Candiac  
**Tel : 07 68 52 39 12**

## INFOS DIVERSES

### RACCORDEMENT À LA FIBRE

Le raccordement des particuliers à la fibre a débuté le 7 septembre dernier. Nous vous rappelons que le projet «WIGARD FIBRE» est porté par le département. **La Mairie n'est aucunement responsable de tout retard.** Votre opérateur vous a

peut-être contacté par mail pour effectuer le changement. Si ce n'est pas le cas, **vous pouvez vous adresser à l'opérateur de votre choix** pour l'installation à votre domicile, en sachant que le passage à la fibre n'est pas une obligation.

### MUTUELLE COMMUNALE



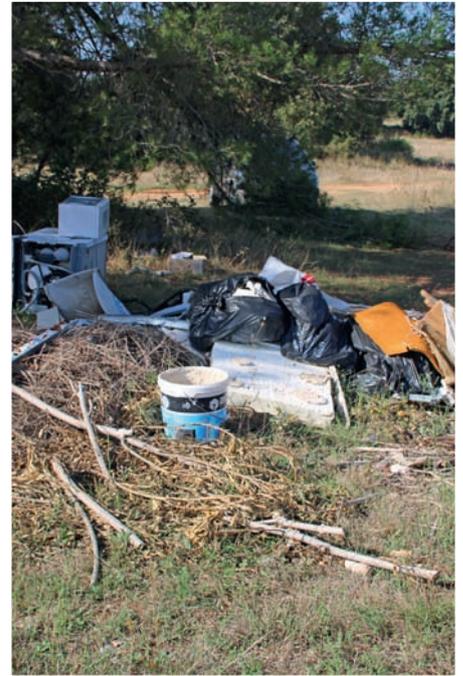
**MIEL**  
Mutuelle



Prises en charge, **nouveaux tarifs 100 % santé** au 1er janvier 2020.

Vous pouvez obtenir tous les renseignements auprès de Madame **Carole CALISTRI** au **04 66 22 76 69** ou [contact@muteo.fr](mailto:contact@muteo.fr)

# UN PEU DE CIVISME...



## ENCOMBRANTS EN GARRIGUE

Il est regrettable en ces périodes où la plupart d'entre nous luttons à notre échelle pour la protection de l'environnement de trouver encore en garrigue derrière la voie ferrée des dépôts d'ordures et de toutes sortes d'encombrants (photos) ; ces comportements sont inacceptables. Nous rappelons aux administrés que la déchetterie de Vestric et Candiac est **GRATUITE** pour les particuliers et ouverte tous les jours (sur présentation de la carte magnétique) de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, sauf vendredi, dimanche et jours fériés.

Prochainement, elle sera également ouverte le vendredi, donc 6 jours sur 7. Pour ceux qui ne possèdent pas encore la carte, se rapprocher

de la mairie ou de la Communauté de Communes. **Nous vous serions reconnaissants de respecter notre belle région, et de donner l'exemple à nos enfants.**

## ABORDS COLONNES À VERRE ET PAPIER

Dans le même registre, nous déplorons l'incivilité de certains qui au lieu de vider leurs journaux et bouteilles dans les containers prévus à cet effet, déposent leurs sacs ou caisses pleins à côté, ainsi que divers déchets, si ceux-ci sont trop volumineux dirigez-vous vers la déchetterie (voir paragraphe ci-dessus).

Bienheureusement, ces comportements ne représentent pas une grande majorité de la population, mais nuisent à l'image du village.

## POUBELLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

L'arrêté municipal (n° 115 2016) stipule que les habitants ne doivent pas laisser leurs containers de tri sélectif et ordures ménagères à demeure sur le trottoir. Ils doivent être sortis après 18h la veille du ramassage soit les lundi et vendredi soir pour les ordures ménagères et le mercredi soir pour le tri sélectif ; et rentrés avant midi le lendemain. Pour les personnes habitant en appartement, il y a la possibilité de demander auprès de la communauté de communes des containers plus petits et gratuits.

**Merci de respecter ces consignes, il serait regrettable d'être sanctionné d'une amende de 35€ pour des gestes si simples à effectuer.**

# ENVIRONNEMENT



**D**ernièrement, nous avons dû abattre 4 pins parasites devant l'ancien cimetière et 2 tilleuls, rue des Lilas. Plantés il y a de nombreuses années, leur développement au fil des ans cause des gênes considérables aux riverains, mur de clôture, réseaux eau potable et assainissement.

En contrepartie, la commune s'engage depuis de nombreuses années à replanter de nouvelles essences, dans d'autres espaces, en plus grand nombre afin de remplacer les arbres abattus.

Récemment, nous avons reçu

M. BAUDOT de la FREDON Occitanie (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) ainsi que M. Yann AUER de l'EPTB Vistre et Vistrenque.

Pour rappel, la commune est engagée depuis 2017, sur le zéro phyto «TERRE SAINÉ». Cette visite de contrôle a permis de poursuivre son engagement sur la chartre régionale signée il y a quelques années. Après avoir débattu sur plusieurs points, notre visite s'est achevée sur le terrain de foot et au cimetière qui aux dires des contrôleurs est bien entretenu par rapport à d'autres communes...



L'herbe est dans les parcs et les espaces aménagés...  
**pas sur les trottoirs !!**

À votre échelle, vous pouvez également contribuer à l'embellissement de votre quartier et de votre ville. N'hésitez pas à nettoyer ou à désherber devant chez vous en arrachant ou ébouillantant les herbes disgracieuses.





**Entretien - Dépannage - Gaz**

5 bis rue Dhuoda • 30900 NÎMES • Tél. : 04 66 84 37 73  
Fax : 04 66 84 37 36 • info@qualigaz.fr • www.qualigaz.fr



ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

ALES – AUBAGNE – AVIGNON – BAGNOLS – BUIS – MONTPELLIER – NANTES – NÎMES  
TOULOUSE – REIMS – RODEZ – SOPHIA ANTIPOLIS

 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	 RESSOURCES EN EAU ET MILIEUX AQUATIQUES	 INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET VOIRIES
 EAU POTABLE	 DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES	 SANTÉ, CADRE DE VIE ET GESTION DES DÉCHETS
 INONDATIONS ET EAUX PLUVIALES	 AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES	 ÉNERGIES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Siège Social : Parc Georges Besse – Arche Bötti 2  
115 Allée Norbert Wiener – 30035 NÎMES CEDEX 1

[www.cereg.com](http://www.cereg.com)

# PLUIE-INONDATION

## LES 8 BONS COMPORTEMENTS en cas de pluies méditerranéennes intenses



### JE M'INFORME

et je reste à l'écoute  
des consignes des autorités  
dans les médias et sur les  
réseaux sociaux en suivant  
les comptes officiels



### JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS



### JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables



### JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



### JE NE SORS PAS

Je m'abrite dans un bâtiment  
et surtout pas sous un arbre  
pour éviter un risque de foudre



### JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE



ROUTE INONDÉE

### JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



### JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité

#### JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle



#### J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

#### JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie  
**112** ou **18** Pompiers  
**15** SAMU  
**17** Gendarmerie, Police





# VISTR'ALABRI

Accompagnement pour L'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation sur le bassin versant du Vistre

**S**i vous avez participé au dispositif Vistr'Alabri en réalisant un diagnostic de votre logement, il vous a permis de prendre connaissance des risques mais également des travaux à réaliser pour mettre votre bien ainsi que ses occupants en sécurité.

Suite à la restitution du diagnostic, le bureau d'étude URBANIS vous a proposé un accompagnement pour la

seconde phase du dispositif, la réalisation des travaux. Nombre d'entre vous ont refusé en raison d'une part d'autofinancement trop importante, 40% de reste à charge.

Le 5 décembre 2019, un décret modifiant le financement des services de l'état a été publié et a porté à 80% le taux de subvention. Si vous souhaitez réévaluer le plan financier de votre diagnostic ou engager des travaux de réduction de la vulnérabilité

de votre habitat, vous pouvez prendre contact avec URBANIS.

Si vous êtes en aléa fort ou modéré, il n'est pas trop tard, vous pouvez également les joindre si vous désirez réaliser le diagnostic de votre habitation.

## URBANIS

**Permanences téléphoniques, tous les mardis de 10 à 13h au 04 66 29 75 37**

**Ou par mail : [vistre.alabri@urbanis.fr](mailto:vistre.alabri@urbanis.fr)**

# LE MONOXYDE DE CARBONE

**Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :**



**Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.**



Plus d'information sur [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)



# LES ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS OU NON (E.D.P.M. ET E.D.P.)



Les rollers, les patins et planches à roulettes, les skateboards et les trottinettes sans moteur relèvent de la catégorie des E.D.P. non motorisés, les trottinettes électriques, les hoverboards, les gyropodes, les mono roues et autres engins électriques relèvent de la catégorie des Engins de Déplacement Personnel Motorisés (E.D.P.M.).

Les E.D.P. non motorisés sont assimilés à des piétons, ils doivent circuler sur les trottoirs et sur les espaces autorisés aux piétons à condition de rester à la vitesse du PAS. A ce titre, ils doivent respecter les feux tricolores réservés aux piétons, emprunter les passages protégés lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres et rouler à allure modérée inférieure à 6 km/h. Depuis le 1er juillet 2020, les E.D.P.

Motorisés doivent être équipés de feux avant et arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants arrière et latéraux ; ils doivent être dotés d'un dispositif de freinage ainsi que d'un avertisseur sonore. **Les utilisateurs doivent être âgés d'au moins 12 ans et ils ont l'OBLIGATION de souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés à autrui** (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule...).

Les conducteurs ne doivent pas transporter de passager, ne pas circuler sur les trottoirs sauf autorisation de l'autorité administrative et ce à une allure modérée inférieure à 6 km/h et ne pas gêner les piétons. En agglomération, les utilisateurs doivent circuler sur les piste et bandes cyclables ainsi que sur les

voies vertes à la vitesse maximale de 25 km/h s'il y en a, sinon ils empruntent les voies de circulations limitées à 50 km/h maximum, avec la même restriction de vitesse.

Hors agglomération, l'autorité en charge de la police de la circulation peut autoriser la circulation sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 80 km/h. Les utilisateurs d'E.D.P.M. doivent alors porter un casque, se vêtir d'un équipement retro-réfléchissant (gilet, brassard...) et rouler avec les feux allumés de jour comme de nuit.

Le stationnement sur le trottoir des E.D.P.M. est autorisé, à condition de ne pas gêner les piétons, toutefois l'autorité administrative compétente peut l'interdire, dans certaines villes.



## Garage Thierry Perez

*Votre agence Renault Vestric*

- Vente de véhicules neufs et occasions sélectionnés
- Réparation toutes marques
- Mécanique
- Carrosserie
- Climatisation




Un service de proximité et de qualité.  
N'hésitez plus !

www.renault-perez-30.com

Zone d'activité - 30600 Vestric et Candiac - 04 66 71 15 74

## VERANDASUD<sup>SAS</sup>

Clément GARULO & Freddy HUE  
Tél: 06 80 66 30 74 - 06 08 05 71 96

Fabricants - Installateurs

Menuiserie - Aluminium & PVC  
Portes de garage-Portail de clôtures  
Volets roulants & battants  
Stores intérieur extérieur  
Moustiquaires - Grilles magasin



Bureau: 04 66 71 36 12 - Email: verandasud@outlook.fr  
Z.I. de Vestric - Route d'Uchaud - 30600 Vestric et Candiac

# PROGRAMME DES MANIFESTATIONS 2020-2021

L'agenda est susceptible d'être modifié en fonction des mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

JOUR	ORGANISATEUR	MANIFESTATION	LIEU
<b>OCTOBRE</b>			
15	Détente et Amitiés	Vente oreillettes	Cour Gabian
16	APE	Assemblée générale	Salle polyvalente
31	APE	Soirée Halloween	Salle polyvalente
<b>NOVEMBRE</b>			
7	Festivités Jeunesse Vestriçoise	Concours de Ferrade	Manade Martini
11	Mairie	Commémoration	Monument aux Morts
20	Sangar Vestriçois	Assemblée Générale	Salle polyvalente
29	Club Taurin	Loto	Salle polyvalente
<b>DECEMBRE</b>			
4-5-6	Mairie	Téléthon	
12	Détente et Amitiés	Loto	Salle polyvalente
13	APE	Loto	Salle polyvalente
17	Mairie	Spectacle et goûter Noël Ecole	Salle polyvalente
20	Club Taurin	Loto	Salle polyvalente
27	Club Taurin	Loto	Salle polyvalente
<b>JANVIER</b>			
8	Festivités Jeunesse Vestriçoise	Assemblée Générale	Salle polyvalente
15	APE	Tirage tombola Noël	Salle polyvalente
16	Détente et Amitiés	Repas des Aînés	Salle polyvalente
29	Inond'Actions	Assemblée Générale	Salle polyvalente
30	Détente et Amitiés	Assemblée Générale	Salle polyvalente
<b>FEVRIER</b>			
6	Club Taurin	Assemblée générale	Salle polyvalente
14	APE	Karaoké	Salle polyvalente
<b>MARS</b>			
13	Mairie	Carnaval	Salle polyvalente/Place P. Aubanel
20	Gym volontaire	Loto	Salle polyvalente
26	Diane Vestriçoise	Assemblée générale	Salle polyvalente
27	Détente et Amitiés	Loto de printemps	Salle polyvalente
<b>AVRIL</b>			
4	APE	Chasse aux Œufs	
10	Festivités Jeunesse Vestriçoise	Fête de la Bière	Salle polyvalente
17-18	Club Taurin	Journées taurines	Salle polyvalente/Place P. Aubanel
<b>MAI</b>			
8	Mairie	Commémoration	Monument aux Morts
22	Sangar Vestriçois	Fête de l'Etang	Etang de Vestric
29-30	Club Taurin	Fête du Club	
<b>JUIN</b>			
4	Gym volontaire	Assemblée Générale	Salle polyvalente
5	APE	Concours de boules	Place P. Aubanel
27	Club Taurin	Gase	Etang de Vestric
<b>JUILLET</b>			
28 au 31	Mairie	Fête votive	Place P. Aubanel
<b>AOUT</b>			
1	Mairie	Fête votive	Place P. Aubanel

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCRW

PRÉSIDENT		En charge de la Commission
Philippe GRAS	Maire de CODOGNAN	Communication
VICE-PRÉSIDENTS		
Thierry AGNEL	1er Vice-président 1er Adjoint Mairie d'Uchaud	Grand et petit cycle de l'eau
Jean-François LAURENT	2ème Vice-président Maire de Vestric et Candiac	Finances et Administration Générale
Angel POBO	3ème Vice-président Maire d'Aubais	Environnement et déchets
Freddy CERDA	4ème Vice-président Maire de Gallargues le Montueux	Développement économique
Marc FOUCON	5ème Vice-président Maire de Boissières	
Patrick BENEZECH	6ème Vice-président Maire de Mus	Travaux
Pascale FORTUNAT DESCHAMPS	7ème Vice-présidente Maire de Vergèze	Mobilité et développement durable
Jacky REY	8ème Vice-président Maire d'Aigues-Vives	Urbanisme et aménagement de l'espace
Michel CHAMBELLAND	9ème Vice-président Maire de Nages et Solorgues	Enfance

## MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Christian BARLAGUET	Codognan
Thibaut BASTIDE	Vergèze
Yaëlle BECHARD	Mus
Maryan BONNET	Uchaud
Alexandra BRUGUIER	Aigues-Vives
Pilar CHALEYSSIN	Aubais
Didier CHAMP	Uchaud
Daniel CONRAZIER	Vergèze
Vincent COSTE	Vergèze
Isabelle DEBRIE	Vergèze
Christiane DEUBEL	Codognan
Emeline HUBERT	Gallargues-le-Montueux
Carine LECOMTE	Gallargues-le-Montueux
Joffrey LEON	Uchaud
Thomas LESSELINGUE	Codognan
Pascal MAILLARD	Aigues-Vives
Brigitte MIRANDE	Vergèze
Agnès NECTOUX	Vestric et Candiac
Nathalie PERETTI DANGLADE	Aigues-Vives
Magali PRADEILLE	Aigues-Vives
Gaëtan ROCHE	Gallargues-le-Montueux
Laurence ROURE	Uchaud
Angélique ROUOSSOL	Aubais
Antoine ROUSSEAU	Aubais
Agnès ROY	Uchaud
Adrien RUY	Gallargues-le-Montueux
Géraldine TABERNER REVERBEL	Nages et Solorgues



**Bar Tabac  
de "l'Avenir"**

Chez Nathalie & Alain

**04 66 71 22 73**

**VESTRIC**



**CARROSSERIE  
DEMELLO**

Tél : 04 66 71 14 39

ZI les rhodes Vestric 30600



## LES ASSISTANTES MATERNELLES

**Sylvie PASTOR :**

5 rue des Platanes

07 86 15 98 22 / 09 63 28 23 04

**Martine PROULHAC :**

3 impasse Jean Moulin

04 66 71 02 57 / 06 60 99 61 32

**Christelle LAGNY :**

8 av. Charles de Gaulle

04 66 71 09 32 / 06 31 97 22 22

christelle.franck@orange.fr

**Carine GIMENO :**

1 rue des Oliviers

04 66 35 43 23 / 06 72 20 70 02

**Virginie ROBIN :**

6 rue de la Licorne

04 66 93 41 86 - 06 13 45 20 81

Facebook : Bambinous

**Gaëlle MICHAUD :**

4 rue de la Source

04 66 62 13 03 / 06 30 75 05 90

## ASSOCIATION DES AÎNÉS DÉTENTE ET AMITIÉS VESTRIÇOISES

Notre ami Pierre NOGUERA nous a quittés. Pierre, avec sa gentillesse et sa bonne humeur s'en est allé...

Il était très impliqué dans la vie de notre Club. Il participait à toutes les activités :

Il aimait se trouver en compétition avec ses amis, dans les parties de pétanque ou de belote.

Plein de bonne volonté, il était toujours présent pour la préparation de la salle polyvalente et la mise en place des tables, à l'occasion des repas du Club. Il en était de même pour les lotos. Pour la journée de travail intense qu'est la fabrication et la vente des oreillettes, il était toujours là !

Tout cela avec sa sincérité et son besoin de se rendre utile. Puis la maladie est survenue. Aidé d'Eliane, il l'a courageusement combattue. Mais elle était implacable. Nous ne le verrons plus. Son départ nous remplit de tristesse et de regrets. Nous souhaitons dire à Eliane toute notre amitié. Le Club est là pour lui témoigner, ainsi qu'à tous ceux qu'elle aime, sa profonde compassion.

Nous avons également appris le décès de madame Dolorès GARCIA, adhérente à notre Club. Elle s'en est

allée, nous laissant attristés par son départ. Nous adressons à toute sa famille, nos sincères condoléances.

Depuis le mois de Mars, toutes nos activités ont été annulées à cause du coronavirus. Actuellement, il nous est impossible de dire quand nous pourrions les réactiver, notre Club étant tributaire de l'évolution de ce virus. Seules peuvent reprendre :

**LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR, IL S'AGIT :**

- de la pétanque, le **lundi après-midi**,
- de la marche, le **mercredi matin**.

**LES RÉPÉTITIONS DE LA CHORALE :** qui ont repris le mercredi 23 septembre 2020 dans la salle polyvalente, assez grande pour que les gestes barrières et les distances entre choristes masqués soient respectées.

En attendant l'arrivée de jours meilleurs, pour le bien de tous, nous comptons sur vous, pour respecter les gestes barrières et porter le masque. Soyez vigilants et prudents Portez-vous bien.

*Le Président Patrick OTENDE*

## ASSOCIATION «INOND' ACTIONS»

L'assemblée générale annuelle de l'association «Inond'actions» se tiendra le vendredi 29 janvier 2021, à 18h30, à la salle polyvalente de Vestric et Candiac.

En fonction de la situation sanitaire du moment, nous informerons les adhérents et villageois, par voie de presse et/ou dans les boîtes à lettres, des dispositions, des contraintes ou des impossibilités à tenir cette assemblée.

Pour l'instant, l'opération «Nettoyage des fossés», prévue en septembre, est reportée au printemps ou à l'automne 2021. Et ce ne sera pas du luxe !!!

Nous espérons une fin d'année sereine, et souhaitons à tous les vestricois-es de retrouver rapidement leurs activités ordinaires.

*Christian Fourcadier, président*

# AUX FILS DES BARRIÈRES...



**S**aison blanche ou saison noire, c'est par ces termes que je définirais cette année 2020. Durant l'hiver, le bureau du club taurin avait effectué un rafraîchissement des arènes, avec changement de marches, de planches et un coup de peinture. L'entreprise OTALARA de Mus, pour le compte de la mairie, a renforcé le bas des gradins. Et puis patatras, la covid 19 est arrivée en mars avec le confinement. La journée du mois d'avril, la fête du club taurin, la gase, les présélections de vaches, tout cela annulé. Il ne restait que la fête votive, mais les pres-

criptions sanitaires et sécuritaires de la préfecture nous ont contraints à l'annuler.

La porte du toril ne s'ouvrira pas, les arènes dorment et la place est bien vide. Bien entendu, tout cela n'est que du festif, mais sur le plan économique ça a son importance. L'économie locale, sans aucune fête votive cette année, est fortement impactée. Les cafetiers, la restauration (restaurant, stands et autres), les forains, le monde de la musique, et tous les métiers liés aux festivités sont touchés. Ne croyez pas que j'oublie les manadiers, eux sont à

l'arrêt depuis début mars et le seront jusqu'à la saison prochaine.

Malgré l'organisation de courses camarguaises depuis juillet et quelques aides de l'état, la plupart des manades sont au bord du gouffre.

Etant moi-même Président du Syndicat des Sites et Maintenances des Traditions, je travaille en collaboration avec la Fédération des Manadiers à trouver des solutions afin de les accompagner dans cette crise. A ce sujet, un projet de vente de go-belets Ecocup, qui remplaceraient les verres en plastique jetables, est à l'étude. Je vous en parlerai à nouveau lors de sa mise en place.

Avec tout cela, il faut préparer la saison 2021, en sachant que le coronavirus ne s'arrêtera pas le 31 décembre. Avec le syndicat et la FDM, nous avons une réunion de travail prévue avec les services de la préfecture, afin de trouver des solutions adaptées pour ne pas avoir une nouvelle saison morte.

Allez, soyons optimistes et à l'an que ven !

P. GARCIA

## BIBLIOTHÈQUE

**Malgré le contexte bien particulier dû au covid 19, des lecteurs assidus ont répondu présent tous les mercredis matin des mois de juin, juillet et août.**

En respectant toujours les gestes barrières (masque, gel hydro-alcoolique, distanciation), et en confinant les livres restitués pendant 1 semaine, nous avons repris les horaires d'ouverture habituels (mercredi 9h à 11h30, vendredi 15h 30 à 17h30).

Nous rappelons que tous les 2e ven-

dredis du mois, nous ouvrons jusqu'à 18h30.

La DLL (Direction du Livre et de la Lecture) nous a informées que par rapport aux conditions sanitaires actuelles, le bibliobus ne passerait pas en fin d'année.

Mais pour continuer à bénéficier des prêts, nous sommes invitées à aller choisir nos livres directement sur place, ce que vont faire vos «fidèles» et «dévouées» bénévoles le 26 octobre.

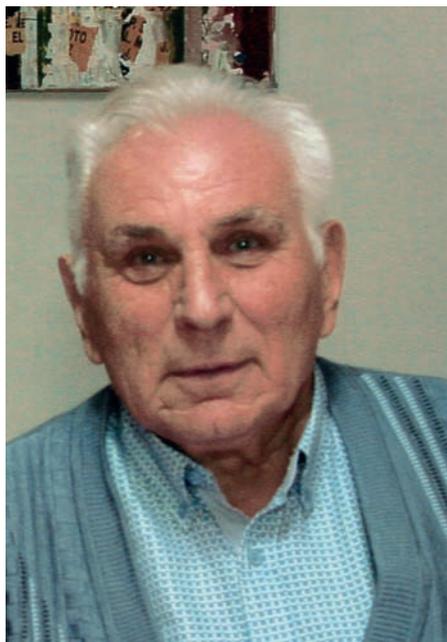
Pour le moment, nous n'avons pas repris les activités avec les enfants de la maternelle et les bébés du RAM (Relais Assistance Maternel).

**Citation :** *«La passion de la lecture un refuge, peut être, pour échapper à un monde en folie, mais surtout la découverte de lois éternelles sans lesquelles l'homme devient moins qu'un animal.»*

Christian JACQ

Nicole, Geneviève, Patricia

# CLUB TAURIN «LA BOUVINO»



## PIERROT

**Pierre NOGUERA nous a quittés. Cette satanée maladie a encore frappé. Injustement et rapidement. Trop rapidement pour Pierrot. Elle ne lui a pas laissé le temps de se défendre.**

Pierrot, c'était un homme gentil, un homme bon et serviable. Il faisait partie des anciens du club taurin de Vestric. Et quand le club a fait appel à

des volontaires pour aider au bureau, Pierrot n'a pas hésité à venir. Toujours présent, et même en avance, pour toutes les tâches et travaux pour organiser les taureaux dans les arènes et dans les rues.

Fermer les arènes, monter les barrières, monter la salle pour les lotos, Pierrot était là, présent.

Mais son poste dévolu était celui de coupeur de tickets à l'entrée des arènes. Et on s'est habitué à le voir ainsi à l'entrée des arènes de Vestric.

Pierrot et les taureaux c'est toute une histoire. Il est natif de Lunel-Viel, dans l'Hérault, après le Vidourle. C'est un pays de bouvine et Pierrot a toujours adhéré et participé aux traditions de bouvine, de Camargue et de courses camarguaises. Puis il est venu avec Eliane à Vauvert, un autre pays de bouvine, avec sa fête et ses courses de taureaux et ses arènes remplies jusqu'aux platanes.

Pierrot a gardé un souvenir indélébile de ces arènes puisque il s'est fait encorner par un taureau de Lafont dans la contre-piste. Il y a laissé un rein. Et une belle frayeur. Mais les taureaux c'était une passion pour Pierrot.

Pierrot a eu une autre passion dans sa vie : c'est Eliane. Ça a été l'Amour de sa vie. Un amour comme on en rencontre pas souvent. L'amour et l'amitié c'est ce qui a fait sa vie.

Pierrot est vestricois. Avec Eliane, ils se sont intégrés au village par leur participation, leur implication, les liens tissés avec les voisins, les copains et les amis, et, bien sûr, leur présence pour la fête qui rassemble les vestricois.

Il était le dernier du groupe de copains avec Yves et Bernard, de gailurons toujours prêts à plaisanter.

Aujourd'hui c'est à son tour de tirer sa révérence. Il ne sera plus là. Ainsi va la vie.

On ne le croquera plus dans les rues de Vestric quand il allait acheter son journal. On ne le verra plus attendre l'abrivado devant la maison Gabian. On ne verra plus Pierrot couper les tickets à l'entrée des arènes.

C'est dans tous les moments à venir, et qui nous rassemblent, que nous penserons à lui.

**Adesias Pierrot.**

*Le Président : Serge Sastre*

## ASSOCIATION YOG'ARTS

Après une fin de saison inédite, le 11 mars, nous avons repris notre activité Qi Gong mi septembre. Les cours ont lieu les lundis et mercredis de 18h à 19h15, animés par Cathy, à l'écoute des besoins de chacun, confirmé ou débutant.

Afin de respecter les gestes barrières au plus près, nous pratiquons cette discipline en extérieur, au jardin public, rue Fontaine Saint Martin. Nous sommes très vigilants et respectueux des consignes demandées et nous

les appliquons.

Après cette longue période de repos, nous sommes ravis de retrouver nos adhérents. Il est toujours possible de nous rejoindre, si vous avez envie de connaître cette discipline chinoise millénaire. Faire circuler l'énergie (le qi), par des postures, des exercices respiratoires, des mouvements doux, voilà ce qu'est le Qi Gong.

L'année dernière, nous avons re-

mis en place un cours de Yoga le mardi soir, malheureusement nous ne pourrions pas conserver ce cours cette année, à notre grand regret.

N'hésitez pas, venez, le Qi Gong peut booster vos défenses naturelles, apaiser les tensions du corps et apporter la paix de l'esprit.

**Pour tout renseignement, vous pouvez appeler :**

- Jany au 04 66 71 28 85

- Dominique au 06 70 81 93 25

# GYM VOLONTAIRE



C'est avec beaucoup de plaisir et d'impatience que nous allons reprendre nos activités sportives à la salle polyvalente. Nous tenons à remercier la municipalité qui nous autorise à utiliser cette salle avec un protocole sanitaire à respecter.

Cela est très important pour la survie des associations surtout que nous avons trois salariées en temps qu'animatrices sportives. Nous devons donc suivre les recommandations sanitaires de la mairie ainsi que celles de la fédération EPGV. Une désinfection des lieux sera faite à chaque fin de cours.

Nous nous sommes retrouvées le

mercredi 16 septembre 2020 pour une réunion d'informations afin d'aborder justement ces contraintes, ceci pour se mettre au point et se rassurer. Tout est mis en œuvre pour une reprise en toute sécurité.

Comme chaque année, vous bénéficiez de 2 cours d'essais gratuits.

**Les cours ont repris le lundi 21 septembre en suivant ces horaires :**

• **Renforcement musculaire :**  
Lundi et jeudi de 20h à 21h30  
- 1 cours / semaine - 110 €/an  
- 2 cours / semaine - 160 €/an

• **Gym douce :**  
Mardi et vendredi de 9h à 10h  
- 1 cours / semaine - 100 €/an

- 2 cours / semaine - 140 €/an  
Ceci pour la saison de septembre 2020 à juin 2021.

En espérant que cette saison se passe pour le mieux et que les adhérentes soient au rendez-vous !

**N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements :**

- La présidente Vinciane DANÈS  
06 83 29 37 24  
- La trésorière Solange DUMUR  
06 83 70 79 39

**Bonne saison sportive à tous.**

*Le bureau*



## Salad'elle

Une cuisine saine et savoureuse  
tous les jours de la semaine

**Livraison de repas à domicile**  
**06 87 83 85 29**  
[www.saladelle.com](http://www.saladelle.com)

# Numéros utiles

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture au public :

**Lundi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

**Mardi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

**Mercredi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

**Jeudi matin** : 9h00 à 11h30

**Vendredi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

### Secrétariat :

Tel : 04 66 71 11 58

Fax : 04 66 71 27 60

Adresse internet : [vestric@wanadoo.fr](mailto:vestric@wanadoo.fr)

Site : [www.vestric.fr](http://www.vestric.fr)

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

### Horaires d'ouverture au public :

**Lundi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

**Mardi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

**Mercredi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

**Jeudi matin** : 9h00 à 11h30

**Vendredi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

Téléphone : 04 66 71 73 52

## LA DÉCHETTERIE

### Fermeture hebdomadaire :

le vendredi, dimanche et jours fériés.

### Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi, de 8h30 à 12h00

et de 14h00 à 17h30

## LA BIBLIOTHÈQUE

Le mercredi de 9h à 11h30

Le vendredi de 15h30 à 17h30

Le deuxième vendredi du mois 15h30 à 18h30

### ■ Durant les vacances scolaires...

Le mercredi de 9h à 11h30

## LE CIMETIÈRE

**Octobre à mars** : 9h00 à 17h30

**Avril à septembre** : 9h00 à 18h00

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

■ Téléphone : 04 66 35 55 55

■ Site internet : [www.ccrvv.com](http://www.ccrvv.com)

## SÉCURITÉ - URGENCES

■ **POMPIERS** .....18

■ **CENTRE MÉDICO-SOCIAL** .....04 66 73 10 50

■ **SAMU** .....15

■ **GENDARMERIE DE BERNIS** .....04 66 71 39 10

■ **POLICE MUNICIPALE** .....04 66 71 73 51

■ **POLICE INTERCOMMUNALE** .....04 66 53 25 51

■ **MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT** .....04 66 88 88 40

## DIVERS

■ **SUEZ ENVIRONNEMENT** .....09 77 40 11 39

■ **URGENCE SÉCURITÉ GAZ** .....0 800 47 33 33

■ **URGENCE DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ** .....09 72 67 50 30

■ **ORANGE** : dysfonctionnement réseau téléphonique fixe .....1015

## ■ ÉCOLES

Maternelle .....04 66 71 43 30

Elémentaire .....04 66 71 57 79

Restauration scolaire .....04 66 88 67 70

■ **CENTRE DE LOISIRS** .....04 66 93 25 41

## ■ MÉDECIN

M. ROURE .....04 66 71 66 79

## ■ DENTISTE

Mme DELAGE .....04 66 71 02 82

## ■ KINÉSITHÉRAPEUTE

Mme DOGAT .....04 66 71 07 17

## ■ SOPHROLOGUE - RELAXOLOGUE

Brigitte TORENTE .....06 49 47 02 18

## ■ ORTHOPHONISTE

Mme BOISSIER .....04 66 71 31 79

## ■ INFIRMIÈRES

N.COLADO et L.MICHEL .....04 66 51 97 50

## ■ CORRESPONDANT MIDI LIBRE

M. FOURCADIER .....04 66 71 24 70